

# CI Com

Genève

---

## **PROCES-VERBAL de L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 26 juin 2008**

L'Assemblée est ouverte à 11 h 00 précises par Monsieur Charles L. Perret, Président, qui désigne Monsieur Claude Chabanel, aux fonctions de secrétaire de l'assemblée. M. Michel Favre, absent, est excusé.

Monsieur le Président constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par une publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce, en date du 6 juin 2008. Sont présentes ou représentées 570'000 actions nominatives et 41551 actions au porteur soit 65,4% des voix.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'organe de révision (Ernst & Young, Lausanne, représenté par MM : Holdener et Humbel) ainsi qu'à Me Beaud, notaire. Il commente le rapport de gestion pour l'exercice 2007. Il explique les événements figurant dans ce rapport.

Après cette intervention, Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques à formuler quant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Président passe à l'ordre du jour proprement dit.

### **1. Approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2007**

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président rappelle les conclusions de ce rapport en recommandant d'approuver les comptes consolidés.

Il passe la parole à l'organe de révision qui procède à la lecture de son rapport et conclut à l'adoption des comptes.

Monsieur le Président met ensuite aux voix l'approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2007. Le rapport annuel et les comptes sont approuvés à l'unanimité.

### **2. Décharge aux membres du conseil d'administration**

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée de voter la décharge pour sa gestion de l'exercice 2007. Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président soumet cette question au vote de l'Assemblée.

La décharge est acquise aux membres du conseil d'administration par :

569'997 actions nominatives (les administrateurs porteurs de 3 voix s'étant abstenus) et 41551 actions au porteurs

### **3. Décision relative à l'affectation du résultat ressortant du Bilan**

Le conseil d'administration propose de reporter à nouveau le résultat ressortant du Bilan. La décision est prise à l'unanimité de l'assemblée.

### **4. Création de capital autorisé**

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'il y a non seulement lieu de renouveler le capital autorisé accepté par décision de celle-ci en date du 29 juin 2006, mais qu'une augmentation de celui-ci devrait permettre de finaliser les projets en cours. Des procédures administratives subsistent néanmoins, qui devraient être achevées d'ici la fin de l'exercice 2008. Il propose dès lors d'augmenter le capital autorisé de CHF 1'300'000 par un nouveau capital autorisé de CHF 6'500'000.

L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité des voix.

Me Beaud procède à la lecture du nouvel article 5 quater des statuts, paragraphe 1. Le libellé est remplacé de la manière suivante :

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter jusqu'au 26 juin 2010 le capital-actions de la société d'un montant de six millions cinq cent mille francs (Frs 6'500'000.--) au plus, par l'émission d'un maximum de deux cent quatre-vingt-cinq mille (285'000) actions nominatives liées, à droit de vote privilégié et privilégiées selon l'article 5bis des statuts, d'une valeur nominale de dix francs (Frs 10.--) chacune, et cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (182'500) actions au porteur, également privilégiées selon l'article 5bis des statuts, d'une valeur nominale de vingt francs (Frs 20.--) chacune, qui devront être entièrement libérées. Le conseil d'administration peut procéder à l'augmentation du capital en entier ou par tranches.

*Les paragraphes 2 et 3 de l'article 5quater des statuts restent inchangés.*

### **5. Election de l'Organe de Révision pour 2008**

Monsieur le Président propose le renouvellement du mandat de l'Organe de Révision actuel, soit Ernst & Young, Lausanne. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **6. Informations générales**

Monsieur le Président informe que pour l'instant, aucune information ne peut être divulguée quant aux projets futurs, ceux-ci n'étant pas encore définitivement sous toit.

### **7. Divers**

Aucun divers n'étant soulevé, l'ordre du jour étant épuisé, la parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lève l'assemblée à 11 h 35.

Genève, le 27 juin 2008

Le Président



C. Perret

Le Secrétaire



C. Chabanel